

à PAU, le jeudi 16 février 2017

Objet : Questions des délégués du personnel CGT-Pau
Réf. : EP/CGT/17.015 aas

DP du 16 février 2017 – Etablissement de PAU Réponses aux questions CGT

Question 1 sur le pointage / récupération pour délai de route

Comment appliquer la règle de la durée de mission dans les cas suivants (partie 3
http://wat.corp.local/sites/s238/fr-FR/Documents/notes/regime-des-missions-a-l-etranger/NA_Regime_Missions_Etranger.pdf)

3. DUREE DE LA MISSION

Les missions sont en principe prévues pour des durées inférieures à 6 mois.

Les missions commencent et finissent au lieu habituel d'affectation en France.

Pour le calcul des droits à récupération et à STM (Supplément de Traitement pour Mission), les jours de départ et de retour sont comptés respectivement pour :

- Une journée entière lorsque le départ international (décollage de l'avion ou départ du train) se situe avant 13 heures et l'heure de retour du trajet international (atterrissage de l'avion ou arrivée du train) après 13 heures,
- Une demi-journée dans le cas contraire.

Dans le cas d'un départ en Angola, le vol partant le vendredi à 15h30 et arrivant le samedi matin à 7h30 (19h de voyage porte à porte !), peut-on pointer 4 heures de VEX le samedi matin et avoir ainsi droit à ½ journée de récupération ?

Dans le cas d'un retour d'Angola, le vol partant le vendredi à 20h35 et arrivant le samedi matin à 10h, peut-on pointer 4 heures de VEX le samedi matin et avoir ainsi droit à ½ journée de récupération ?

REPONSE de la Direction : *Oui au deux.*

Question 2 sur les Indemnités Kilométriques vélo :

Quel est le niveau d'adhésion au nouveau dispositif IKV (Indemnité Kilométrique Vélo) mis en œuvre récemment et avec quel succès ? Combien de personnes en bénéficient ?

REPONSE de la Direction : *actuellement 14 dossiers d'adhésion IKV ont été déposés, mais étonnamment aucun sur le site de Pau.*

Vos idées sont force de proposition... venez nous en parler....

Bulletin de contact et de syndicalisation



Nom..... Prénom :.....Lieu de travail/Bureau :.....
Adresse :.....Tel/Courriel :.....

la **cgt**, le syndicat de référence

Centre Scientifique & Technique Jean Féger - F017 - Av. Larribau - 64018 PAU Cedex

Tour Coupole amont-holding.cgt-ues@total.com

Pole Etude Recherche Lacq (PERL) – Pole Economique 2 – BP47 – 64170 LACQ

SIREN/SIRET : 803 557 636 00013

☎ 05.59.83.42.56/60.43/68.21 ☎ 05.59.83.58.11

☎ 06.28.78.94.34

☎ 05.59.67.37.37

REMARQUE de la CFDT : *le dispositif n'est pas assez incitatif financièrement. Il vaut mieux être indemnisé sur la base des transports en commun ou de son véhicule personnel.*

Question 3 sur les machines à café 3BDA

Concernant l'installation des machines à café 3BDA qui permettent de payer par carte bancaire, y-a-t-il une répercussion sur le prix du café ? Comment ces nouvelles machines à café vont-elles être déployées ?

Si tel est le cas, pourrait-il y avoir des répercussions sur le prix du café (actuellement à 20 cts) ?

REPONSE de la Direction : *suite au renouvellement du contrat avec 3BDA, les anciennes machines sont progressivement remplacées. Ce déploiement n'aura aucun impact sur le prix du café qui restera à 20 cts.*

Question 4 sur les poubelles à gobelets

Afin d'optimiser la démarche (ISO 14001) concernant l'environnement, plus particulièrement sur la maîtrise et la gestion des déchets des bureaux, il est recommandé de jeter nos gobelets à café dans des poubelles spécifiques situées à proximité des machines à café. Ce tri sélectif n'est pas correctement respecté, notamment dans les salles de réunions où sont regroupés de nombreux salariés (salle entre 10 et 30 personnes), mais également dans les bureaux souvent éloignés de la machine à café.

Les délégués du personnel CGT proposent :

- que l'on puisse commander des poubelles à gobelets dans le cadre des fournitures de bureaux ;
- que des poubelles à gobelets soient systématiquement installées dans toutes les salles de réunions.

REPONSE de la Direction : *la norme ISO 14001 s'appuie sur la responsabilisation de chacun. Le rajout de collecteurs demanderait une logistique de collecte des déchets différente et donc un surcoût qui serait répercuté sur le prix du café. Les salariés peuvent jeter leur gobelet dans les poubelles à sac noir, présentes dans les salles de réunion, ou dans le bac prévu à cet effet au bout du couloir . Les bouteilles d'eau sont collectées dans des réceptacles placés dans le hall des bâtiments.*

Question 5 sur les emplacements des défibrillateurs

5 défibrillateurs sont mis en place sur le site du CSTJF. Etonnamment, aucun défibrillateur n'est installé sur la partie gauche du site à proximité des laboratoires L4, L3, des bâtiments X, DA, M et B. Les plus proches se trouvent au centre de conférence et au restaurant d'entreprise.

Un défibrillateur devait donc être installé sur cette partie du site (voir DP décembre 2016). Qu'en est-il de cette proposition étudiée par le service HSE et le service médical ?

REPONSE de la Direction : *2 défibrillateurs ont été commandés et seront à réception installés dans les bâtiments FB et X.*

Question 6 sur un corps étranger dans un plat de la cantine

Le mardi 09 février dernier, au repas de midi, une personne a pris le plat « Émincé de volaille aux épices tandoori ». Il se trouve qu'en mâchant, cette personne s'est abîmée une dent car parmi la viande se trouvait une pièce de métal (voir photo). Le responsable Eurest a été mis au courant de cet incident. Après analyse des causes, cela correspondrait à une présence accidentelle liée à la matière première. Le dentiste a soigné la dent endommagée qui sera pris en charge par la mutuelle.

Les élus délégués du personnel CGT demandent :

- 1/ de déterminer l'origine de corps étranger
- 2/ Quelles actions correctives l'Établissement compte mettre en place pour éviter que cela ne se reproduise

REPONSE de la Direction : *après enquête de la Direction Hygiène Qualité Eurest, le corps étranger a été identifié comme étant un fragment en inox du tapis du convoyeur. Un détecteur de métaux avait bien fonctionné mais à la suite d'un dysfonctionnement, n'a pas détecté l'objet (enlèvement du fragment).*

Le restaurant d'entreprise est certifié ISO 22 000 (certification du processus alimentaire).

Eurest va procéder à des contrôles sur le tapis concerné et prendre toutes les dispositions pour que cela ne se reproduise plus. (rappel aux agents du restaurant d'entreprise, vérification du détecteur,...)

Question 7 sur le questionnaire « TGS à votre écoute »

Au 1^{er} Janvier 2017 un questionnaire a été réalisé en mode anonyme pour la branche TGS afin qu'ils puissent s'exprimer sur la manière dont ils vivent ce démarrage de branche. Il s'adressait à tous les salariés de la filiale qui devaient répondre avant le 3 février 2017.

Les délégués du Personnel CGT demandent :

- Quel est le mode opératoire pour garantir l'anonymat ?
- quels sont les résultats de cette enquête ? Quelle analyse en tirez-vous ?

REPONSE de la Direction : *l'anonymat est garanti car les réponses ne peuvent être lues par l'enquêteur et l'enquête est réalisée avec un outil Groupe. Nous n'avons à ce jour pas les résultats et les modalités de restitution n'ont pas été décidées.*

REMARQUE de la CGT : *nous aimerions connaître les motivations de ce questionnaire. Dans la cadre de ONE TOTAL, une telle démarche a forcément des raisons : lesquelles ?*

REPONSE de la Direction : *long silence puis : « nous l'ignorons et vous donnerons une réponse ultérieurement ».*

Question 8 sur les futurs outils collaboratifs

Dans le cadre de la réflexion sur les futurs outils collaboratifs du Groupe, des ateliers de 90 minutes ont été proposés aux salariés pour ceux qui le souhaitent. Deux grands thèmes ont été abordés :

- la collaboration documentaire moderne ;
 - la communication sans frontières.
-
- Quels sont les objectifs mis en avant dans ce projet ?
 - Pourquoi développer si rapidement ces modes collaboratifs alors que les salariés ont déjà des espaces partagés de travail ? Prévoyez-vous d'organiser d'autres ateliers ?
 - Quels sont les modes d'accompagnement des salariés lors de la mise en place ? Dans quels délais ?

REPONSE de la Direction : *une enquête a été menée en mai 2016 sur 11 000 collaborateurs, certains besoins prioritaires ont été identifiés pour les salariés. En matière d'outils collaboratifs, la DSI de Branches et Digital ont présenté une pré-étude en novembre 2016. Les futurs outils collaboratifs sont actuellement présents dans le « cloud »(*) et accessibles via internet (ordinateurs ou smartphones). Il s'agit de Microsoft 365 et Google Cloud.*

Un projet ODEON est mis en place, qui fait découvrir aux collaborateurs ces nouveaux outils ainsi que les nouvelles pratiques qui y sont liées. Fin janvier- début février, des ateliers de 90 min pour échanger sur les futurs usages collaboratifs du Groupe ont été organisés à Paris, Pau et Bruxelles. Actuellement, des ateliers sont en cours sur les zones Afrique, Asie et Amérique.

Si cela est validé au prochain COMEX en mars, la communauté des utilisateurs sera amenée à grandir et le projet démarrera effectivement à l'automne 2017.

() Qu'est ce que le « cloud » ? le cloud computing, ou l'informatique en nuage ou nuagique ou encore l'infonuagique (au Québec), est l'exploitation de la puissance de calcul ou de stockage*

de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau, généralement internet. Ce qui signifie que sans liaison internet, il n'y a pas d'accès possible...

Questions orales posées par la CGT :

- Concernant la déclaration sociale nominative, pourquoi le code de pointage de l'arrêt maladie est-il différent selon qu'il s'agit d'un état pathologique ou d'une maladie ? Pourquoi faire cette différence ? Est-ce légal de la faire ?

REPONSE de la Direction : *nous l'ignorons. Une réponse sera apportée ultérieurement.*

- Un incident majeur a été détecté sur Giseh : Pendant plusieurs jours nous avons reçu des mails indiquant que l'incident était non résolu.

REPONSE de la Direction : *Oui depuis ce matin. Cet incident a généré des problèmes de réservation de salles mais surtout en matière de sûreté, pour la gestion des entrées/sorties sur site.*

- Bulletin de salaire : certains éléments n'apparaissent plus ou sont erronés :

- Situation de famille (M00, M01, M02...) ne figure plus sur le bulletin ;
- 2 personnes ont constaté une erreur (mais il doit y en avoir certainement d'autres) sur leur groupe d'emploi, sans impact sur le montant du salaire ;
- Mutuelle : la catégorie d'adhésion n'apparaît plus. Comment savoir si elle est correcte ?

REPONSE de la Direction : *pour les deux personnes, il faudrait savoir de qui il s'agit pour voir d'où vient l'erreur et la corriger. Pour les deux autres points, nous allons regarder cela.*

Prochaine réunion le JEUDI 16/03

Pensez à nous envoyer vos questions ! avant le 10/03 SVP !